

VENDREDI 22 MAI 2026



# La Fédération des Côtes d'Armor du Parti Socialiste investit Annie Le Houérou comme tête de liste des élections sénatoriales

---

**La Fédération des Côtes d'Armor du Parti Socialiste a investi, à l'unanimité, Annie Le Houérou en tant que tête de liste pour les élections sénatoriales.**

Engagée de longue date au sein du Parti Socialiste, militante et élue de terrain, Annie Le Houérou est une voix forte de la gauche costarmoricaine depuis de nombreuses années, en tant que maire de Guingamp, vice-présidente du Conseil départemental, députée et sénatrice depuis 2020. Durant tout ce mandat, Annie Le Houérou a agi aux côtés et en concertation avec l'ensemble des maires de notre département, veillant systématiquement à valoriser l'engagement et à soutenir les initiatives des élus locaux.

C'est avec fierté que les militantes et militants de la fédération des Côtes d'Armor du Parti Socialiste ont fait le choix de lui renouveler leur confiance. Vice-présidente de la commission des affaires sociales, Annie Le Houérou défend quotidiennement les droits de plus défavorisés.

Au printemps 2025, elle a, entre autres, déposé une proposition de loi visant à « revaloriser les métiers du travail social » malheureusement refusée par la majorité de droite au Sénat. En Côtes d'Armor, nous savons toute l'importance de ces travailleurs et travailleuses qui protègent, soignent, accompagnent. En outre, très investie sur les questions de santé, elle a porté un texte pour améliorer l'offre de soins sur les territoires. Annie Le Houérou est également une sénatrice particulièrement engagée pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

**La Fédération des Côtes d'Armor du Parti Socialiste a, par ailleurs, réaffirmé sa volonté de construire une liste de rassemblement de la gauche. La liste qui sera présentée aux grands électeurs des Côtes d'Armor sera cohérente et représentative du département dans toute sa diversité, avec l'ambition de porter une voix commune des territoires ruraux aux agglomérations urbaines.**

**É DE PRESSE COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMMUNIQUÉ DE P**